

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18214**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Opérateur qualité (CQPI)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et la formation professionnelle (CPNEFP) de l'industrie de la chaussure - Fédération française de la chaussure (FFC), Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche cuirs et peaux - Fédération française de la tannerie mégisserie (FFTM), Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche de l'habillement - Union française des industries de l'habillement (UFIH), Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche location d'articles textiles - Groupement des entreprises industrielles de services textiles (GEIST), Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche du textile - Union des industries textiles (UIT)	Directeur de la branche, Directeur, Président, Déléguée Générale, Délégué Général

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3098 - Industries de l'habillement, 3106 - Industrie textile, 3163 - Industrie de la chaussure et des articles chaussants

Code(s) NSF :

200r Contrôle qualité de produits et procédés industriels

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'opérateur(trice) qualité intervient, sous le contrôle d'un technicien ou d'un responsable qualité, sur tous types de matières d'œuvre et produits finis ou semi-finis dans des entreprises de production et de transformation de matériaux souples. Il/elle connaît les impératifs techniques et économiques de la production. Il/elle réalise, dans le respect des procédures et critères qualité établis, les activités suivantes :

- Préparation des contrôles qualité des matières d'œuvre et des produits de l'entreprise de production et de transformation de matériaux souples (peaux, fils, tissus, habillement, chaussures, ...).
- Réalisation des contrôles qualité des matières d'œuvre et des produits de l'entreprise de production et de transformation de matériaux souples.
- Traitement et évacuation des matières d'œuvre et des produits contrôlés de l'entreprise de production et de transformation de matériaux souples.

Le titulaire de la certification est capable de :

- Identifier et analyser les informations sur un document
- Organiser l'ensemble des conditions matérielles
- Evaluer les caractéristiques techniques du produit
- Identifier un défaut
- Traiter un défaut
- Orienter un produit contrôlé
- Clôturer un contrôle

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Industrie du textile
- Industrie de l'habillement
- Industrie de la chaussure et des articles chaussant
- Industrie des cuirs et peaux
- Entreprises d'entretien et de location d'articles textiles

Les emplois occupés peuvent être :

- Contrôleur(se) qualité conformité,
- Contrôleur(se) qualité conformité cuirs et peaux,
- Opérateur(rice) qualité textile,
- Opérateur(rice) qualité,
- Opérateur(rice) qualité chaussure,
- Contrôleur(se) qualité chaussure,
- Contrôleur(se) qualité conformité habillement,
- Agent(e) de finition textile.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2415 : Contrôle en industrie du cuir et du textile

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation

La certification s'appuie sur une évaluation en 4 étapes mis en œuvre par un binôme (organisme habilité et référent d'entreprise) :

- Rédaction d'un livret du candidat
- Questionnaire technique
- Observation au poste (réelle ou simulée)
- Entretien individuel

Le dossier du candidat est présenté au jury national lorsque toutes les composantes de la certification sont acquises. Le dossier du candidat est examiné par le jury pour validation et attribution du CQP Interbranches.

Par Validation des acquis de l'expérience

A l'issue de l'étape de recevabilité de la demande, la certification s'appuie sur un diagnostic professionnel en 4 étapes mis en œuvre par un binôme (organisme habilité et référent entreprise/professionnel):

- Rédaction d'un livret du candidat
- Questionnaire technique
- Observation au poste (réelle ou simulée)
- Entretien individuel

Le dossier du candidat est examiné par le jury national. Le jury délibère et décide sur la délivrance du CQP Interbranches. Les composantes de la certification sont capitalisables, indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre. La certification est délivrée dès lors que toutes les composantes qui la constituent sont obtenues.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		100% de professionnels, dont 50% sont des représentants d'employeurs et 50% des représentants de salariés.
En contrat de professionnalisation	X		Idem
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X		Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 20 janvier 2014 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé « Certificat de qualification professionnelle Opérateur(trice) qualité (CQPI) » avec effet au 30 janvier 2014, jusqu'au 30 janvier 2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, avec effet au 4 janvier 2019, jusqu'au 4 janvier 2020.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Ce CQP Interbranches est délivré en moyenne à **150** titulaires par an.

Autres sources d'information :

- www.opcalia.com
- www.observatoiremodetextilescuir.com
- www.textile.fr
- www.lamodefrancaise.org
- www.chaussuredefrance.com
- www.leatherfrance.com
- www.geist.fr

<http://www.opcalia.com>

<http://www.observatoiremodetextilescuir.com>

Lieu(x) de certification :

- Union des industries textiles (UIT)
37-39 rue de Neuilly-92110 Clichy
- Union Française des Industries de l'Habillement (UFIH)
8 rue de Montesquieu-75001 Paris
- Fédération Française de la Chaussure (FFC)
51 rue Miromesnil - 75008 Paris
- Fédération Française de la Tannerie Mégisserie (FFTM)
122 rue de Provence - 75008 Paris
- Groupement des Entreprises Industrielles de Services Textiles (GEIST)
10 rue du Débarcadère-75852 Paris Cedex 17

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- IFTH à TROYES (10), CHOLET(49) - www.ifth.org
- AFPI Centre Val de Loire (36) - www.afpi-centre-valde Loire.com
- CTC à LYON (69) - www.ctc.fr
- FORTEX à AUSILLON - MAZAMET (81) - contact@fortex.fr
- CIA-GAFIT à TOURCOING (59) - www.cia-gafit.com
- CEPITRA à Lyon (69) - www.cepitra.fr
- CREATECH à ROANNE (42) - www.createch-formation.fr
- INFORMA à ROUBAIX (59) - www.informa-formation.com

Historique de la certification :